



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 01 février 2016

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT 200-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200

Tenue le lundi 01 février 2016 à 18h30
à la salle de conseil de la municipalité du Canton de Valcourt

La consultation publique vise à présenter les modifications apportées au règlement de zonage numéro 200.

La présentation du règlement 200-11 est faite par monsieur le maire, Patrice Desmarais.

Sont présents les conseillers suivants:

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4
Bertrand Bombardier	Siège 5	Michel Daigneault	Siège 6

Aucun participant.

L'assemblée de consultation publique se termine à 18h40

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT 205-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 205

Tenue le lundi 01 février 2016 à 18h45
à la salle de conseil de la municipalité du Canton de Valcourt

La consultation publique vise à présenter les modifications apportées au règlement sur les usages conditionnels numéro 205.

La présentation du règlement 205-02 est faite par monsieur le maire, Patrice Desmarais.

Sont présents les conseillers suivants:

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4
Bertrand Bombardier	Siège 5	Michel Daigneault	Siège 6

Aucun participant.

L'assemblée de consultation publique se termine à 18h55

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt

Séance ordinaire du 01 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) le 01 février 2016, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4
Bertrand Bombardier	Siège 5	Michel Daigneault	Siège 6

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
4. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
5. Première période de questions
6. Administration:
 - 6.1 Adoption des comptes à payer au 01 février 2016, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
 - 6.2 Dépôt de la correspondance
 - 6.3 Inscription congrès ADMQ
 - 6.4 Pacte rural : Appui au projet Valcourt 2030
 - 6.5 Demande d'autorisation demi-marathon BRP
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du second projet de règlement 200-11 modifiant le règlement de zonage numéro 200
 - 7.2 Adoption du second projet de règlement 205-02 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 205
 - 7.3 Avis de motion règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201

022-2016-02-01



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 01 février 2016***

7.4 Adoption du premier projet de règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201

7.5 Avis de motion règlement général uniformisé numéro 375-2016

8. Deuxième période de questions

9. Varia

10. Levée de la séance

023-2016-02-01

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :

Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

Mario Gagné (siège 2)	• Randonnée sur le Mont-Valcourt
Gilles Allain (siège 3)	• Voirie, PDZA
Gaétane Lafrance (siège 4)	• Incendie, Randonnée sur le Mont-Valcourt
Bertrand Bombardier (siège 5)	• CPIVR
Michel Daigneault (siège 6)	• Voirie, PDZA

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

6. ADMINISTRATION

024-2016-02-01

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 01 FÉVRIER 2016, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201600051 à #201600078 pour les comptes à payer au 01 février 2016, totalisant 67 495.97\$;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 01 février 2016

QUE les chèques #201600044 à #201600050 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 2 822.99\$, soient ratifiés;

QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 4 123.24\$, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE

025-2016-02-01

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

026-2016-02-01

6.3 CONGRÈS ANNUEL ADMQ

ATTENDU QU' un congrès annuel est organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 15 au 17 juin 2016 à Québec et que les frais d'inscription sont de 503.00\$ par participant (avant les taxes applicables);

ATTENDU QUE ce congrès annuel s'adresse aux membres de l'ADMQ dont fait partie madame Sylvie Courtemanche, directrice générale;

ATTENDU QUE ce congrès se veut une occasion unique et privilégiée de demeurer au fait de tout ce qui se passe dans le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le conseil autorise madame Sylvie Courtemanche, directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ du 15 au 17 juin 2016 à Québec et que les frais reliés à sa participation lui soit remboursés sous présentation de pièces justificatives.

PROPOSITION ADOPTÉE

027-2016-02-01

6.4 PATE RURAL - APPUI À VALCOURT 2030

ATTENDU QUE le projet Valcourt 2030 est une démarche de planification territoriale impliquant la participation de plusieurs acteurs dont la Ville de Valcourt, la municipalité du Canton de Valcourt, la Fondation J.A. Bombardier, BRP, la Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt, le Centre d'Action bénévole, la Maison des Jeunes, les institutions financières et les écoles, qui ont contribué ensemble à une mobilisation citoyenne afin de développer une vision commune pour le développement durable du Grand Valcourt;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 01 février 2016

ATTENDU QU' un plan d'action est découlé de cette démarche et que la demande déposée au Pacte rural par Valcourt 2030 vise à permettre sa mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt appuie la demande de Valcourt 2030 auprès du Pacte rural afin de concrétiser la mise en œuvre de son plan d'action.

PROPOSITION ADOPTÉE

028-2016-02-01

6.5 AUTORISATION DE CIRCULATION AU DEMI-MARATHON BRP

ATTENDU QU' une demande a été présentée au conseil par l'organisation de la 4^{ième} édition du demi-marathon BRP qui se tiendra dimanche le 01 mai prochain, pour l'utilisation des voies de circulation de la municipalité pour le parcours de 21 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil autorise l'organisation du 4^{ième} demi-marathon BRP à utiliser les voies de circulation municipales, dimanche le 01 mai 2016, tel que présenté dans leur demande du 28 janvier 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. RÈGLEMENTS

029-2016-02-01

7.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 200-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt applique sur son territoire un règlement de zonage auquel il apparaît nécessaire d'apporter des modifications et que pour ce faire un premier projet de règlement 200-11 a été adopté lors de la séance tenue le 11 janvier 2016;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 01 février dernier à 18h30 sur le PREMIER projet de règlement numéro 200-11;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

ATTENDU QUE le second projet de règlement 200-11 est adopté en retirant les éléments suivants du premier projet de règlement afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François actuellement en vigueur:

- Retrait de l'usage activité de récréation extensive à l'article 7.4 (grille des usages et des constructions autorisés par zone) pour la zone MNP-1.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 200-11 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 01 février 2016

030-2016-02-01

7.2 ADOPTION DE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 205-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt applique sur son territoire un règlement sur les usages conditionnels auquel il apparaît nécessaire d'apporter des modifications et que pour ce faire un premier projet de règlement 205-02 a été adopté lors de la séance tenue le 11 janvier 2016;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 02 février dernier à 18h45 sur le PREMIER projet de règlement numéro 205-02;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

D' adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 205-02 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PROPOSITION ADOPTÉE

031-2016-02-01

7.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 201-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 201 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Monsieur le conseiller Michel Daigneault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 201-04 modifiant le règlement de lotissement dans le but de modifier les normes des îlots déstructurés.

UNE COPIE DU RÈGLEMENT AYANT ÉTÉ REMISE À CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL, UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE.

PROPOSITION ADOPTÉE

032-2016-02-01

7.4 RÉOLUTION NUMÉRO 032-2016-02-01-ADOPTION DU PREMIER PROJET DE LOTISSEMENT 201-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 201

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité du Canton de Valcourt;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Valcourt applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE QUE LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-04 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

L'Article 5.12 est modifié au tableau 5 pour se lire comme suit:



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 01 février 2016

TABLEAU 5

Superficie et dimensions minimales des lots ou des terrains situés dans les îlots déstructurés avec morcellement et sans morcellement (sauf pour la superficie de droit acquis) sans service (aqueduc et égout)

	Normes applicables à l'ensemble du territoire de la municipalité	Normes applicables si le lot ou le terrain est situé en partie ou en totalité à 100 m ou moins d'un cours d'eau ou à 300 m ou moins d'un lac, un marécage, un marais, une tourbière ou un milieu humide	Normes minimales pour un lot ou un terrain situé en bordure d'une route publique numérotée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation
Superficie <u>minimale</u> (m ²)	2 787	3 716	3 716
Largeur minimale (m)	45.7	45.7	60,96
Profondeur <u>minimale</u> (m)	61 ¹	75 ²	61 ³

¹ Il s'agit de la profondeur minimale. Toutefois elle peut correspondre à la ligne cartographique des îlots déstructurés des plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU, soit 61 mètres ou moins. En aucun cas, la profondeur du lot ou terrain ne doit excéder la profondeur identifiée, sauf si une décision rendue par la *CPTAQ* le prévoit.

² Il s'agit de la profondeur minimale. La profondeur maximale peut excéder la ligne cartographique des îlots déstructurés des plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU dans la mesure où le lot ou terrain est situé à 100 mètres ou moins d'un cours d'eau ou 300 mètres ou moins d'un lac, sans toutefois dépassée 75 mètres.

³ Il s'agit de la profondeur minimale. Toutefois elle peut correspondre à la ligne cartographique des îlots déstructurés des plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU, soit 61 mètres ou moins. En aucun cas, la profondeur du lot ou terrain ne doit excéder la profondeur identifiée, sauf si une décision rendue par la *CPTAQ* le prévoit.

PROPOSITION ADOPTÉE

033-2016-02-01

7.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 375-2016 (GÉNÉRALE UNIFORMISÉ)

Madame la conseillère Gaétane Lafrance donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 375-2016 concernant règlement uniformisé.

UNE COPIE DU RÈGLEMENT AYANT ÉTÉ REMISE À CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL, UNE DISPENSE DE LECTURE EST ACCORDÉE.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

9. VARIA Aucun ajout



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 01 février 2016

034-2016-02-01

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, MADAME LA CONSEILLÈRE, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 19H55

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire